
Département
du Doubs

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit,

Le douze décembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes à Tarcenay sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

N° 219/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 4 décembre 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 19 décembre 2018,

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Bole Léon à M. Pernin Daniel, Mme Leblanc-Vichard à M. Demesmay Maurice, Mme Ragot Maryvonne à M. Daudey Pierre, M. Debray Michel à M. Cretin Emmanuel, Sage Jean-Luc à M. Chatelain Claude, Mme Chanudet Djamila à M. Ducret Sylvain, M. Roland Jean-Louis à Mme Calvi Virginie, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent

Suppléé(e)s

M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Bardey Philippe par M. Paulin Gérard, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Maugain Romuald par Mme Maugain Ginette, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier, M. Daudey Louis par M. Déliot Emmanuel

Excusé(e)

Mmes Berger Danièle, Fietier Danièle, Magneron Monique & Faillenet Bernadette, Ms. Cargnino Jean-Marc, Nicolet Jean-Paul & Edme Philippe

Absent(e)s

Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine & Boucon Galimard Sabine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Petetin Yves, Simon Gilles & M. Bruchon Pierre

Objet de la délibération :**SPANC : Tarifs 2019**Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, **M. Maxime Groshenry**, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.**Nombre de membres**

- En exercice :	99
- Présents titulaires :	69
- Absents :	
• Dont suppléés :	6
• Dont représentés :	8
• Excusés :	7
• Non excusés :	9
- Votants :	83

Résultat du vote

- Pour :	81
- Contre :	
- Abstention :	2

La Communauté de communes Loue Lison assumera la compétence Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) sur l'intégralité de son territoire au 1^{er} janvier 2019. La grille des nouveaux tarifs portée à la connaissance des conseillers communautaires est la suivante :

TARIFS SPANC	2018	2019
Contrôle de conception des installations neuves ou réhabilitées	75 €	100 €
Contrôle de réalisation des installations neuves ou réhabilitées	75 €	60 €
Contrôle périodique des installations existantes	75 €	110 €
Diagnostic des installations existantes en cas de vente	112 €	130 €
Diagnostic de l'existant	84€	120 €
Visite supplémentaires	38 €	40 €

Après débat, le conseil, à la majorité, deux abstentions (Ms. Chatelain C. et Sage J.L.), approuve l'instauration des tarifs du SPANC ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2019.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20181212-219-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/01/2019

Fait et délibéré en séance, le 12.12.18

Communauté de Communes
Loue Lison
7, rue Edouard Bastide
25290 ORNANSPour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

